Cour suprême Obergericht du canton de Berne des Kantons Bern

Secrétariat général Generalsekretariat

Hochschulstrasse 17 Case postale 3001 Berne Téléphone +41 31 635 48 01 coursupreme.berne@justice.be.ch www.justice.be.ch/coursupreme

1. Données personnelles

Demande d'accréditation de professionnel(le)s des médias pour les juridictions civile et pénale du canton de Berne¹

Nom: Date de naissance: Rue: NPA / Lieu: Téléphone:	Prénom:	
Adresse électronique:		
2. Profession		
Professionnel(I)e des médias RP dans le dom Professionnel(I)e des médias dans le domair	_	son son
Entreprise de médias principal employeur:		
Collaboration pour d'autres médias:		
Adresse professionnelle: Rue: NPA / Lieu: Téléphone: Adresse électronique ² :	Téléphone mobile:	

¹ Les accréditations par le Tribunal administratif du canton de Berne sont reconnues par la Cour suprême. Les professionnel(le)s des médias qui ont déjà été accrédité(e)s par le Tribunal administratif sont prié(e)s de remplir les paragraphes « 1. Données personnelles » et « 2. Profession » et d'annexer à la demande uniquement l'attestation ou la carte d'accréditation du Tribunal administratif (copie), ainsi qu'une photo passeport (max. 27 mm x 35 mm).

² Cette adresse électronique est utilisée par la Cour suprême pour le contact avec les professionnel(le)s des médias accrédité(e)s.

3. Attestations selon l'art. 16 al. 2 RI JCP

J'atteste que

- 1. j'exerce une activité principale comme professionnel(le) des médias (preuve à rapporter);³
- 2. je bénéficie d'une activité journalistique principale de deux ans au moins (preuve à rapporter):
- 3. je reconnais la « Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste du Conseil suisse de la presse » ;
- 4. j'entends tenir régulièrement la chronique de l'activité judiciaire des autorités judiciaires civile, pénale et des mineurs pour les médias paraissant ou établis en Suisse.

Lieu, date:	Signature:

Annexes à joindre impérativement

- 1. Curriculum vitae
- 2. Photo passeport pour la carte d'accréditation (max. 27 mm x 35 mm)
- 3. Attestation d'engagement ou mandat de l'entreprise de médias employeur soit
- 4. Copie de la carte de presse suisse selon le « règlement de la carte de presse suisse et du registre des professionnel(le)s de médias RP »

OΠ

- 5. Preuves de l'activité principale en tant que professionnel(I)e des médias et de l'activité professionnelle depuis deux ans
 - a.
 - b.
 - C.
 - d.

La présente demande doit être envoyée à l'adresse suivante : Cour suprême du canton de Berne Secrétariat général Hochschulstrasse 17 Case postale 3001 Berne

³ Il y a activité principale comme professionnel(I)e des médias lorsqu'au moins 50% de l'activité professionnelle (qui ne doit pas atteindre 100%) est consacrée au journalisme.